Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260006010-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

DC.2026.060

Date de convocation : 24 avril 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Avel Dro - 2, rue de la Paix - 56500 EVELLYS (Naizin), en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, M. Christophe DANO, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN

Secrétaire de séance : Mme Martine AUDIC

Création de la commission de contrôle financier (CCF) et désignation des membres

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R.2222-1 à R.2222-6,

Considérant que, aux termes de l'article R.2222-1 du Code général des collectivités territoriales, toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des comptes détaillés de ses opérations,

Considérant que, dans les EPCI ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R.2222-1 sont examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du Conseil communautaire,

Considérant que la proposition des personnes listées dans le cadre de la présente délibération résulte d'un travail réalisé en concertation avec chaque commune et confirmé lors du Bureau communautaire du 23 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260006010-DE

Considérant qu'il est proposé que les membres de la Commission de Contrôle Financier soient les mêmes que ceux désignés à la Commission Ressources,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE CREER la Commission de Contrôle Financier,**
- **DE FIXER le nombre de conseillers y siégeant à 12 membres,**
- **DE PROPOSER que la Commission de Contrôle Financier soit présidée par le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et des Finances,**
- **DE DESIGNER les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission de Contrôle Financier :**

Commune	Membres
BIGNAN	Chantal BIHOES
BILLIO	Adrien BINOIST
BULEON	Pierre BOUEDO
EVELLYS	Philippe CADORET
GUEHENNO	Nolwenn BAUCHE GAVAUD
LOCMINÉ	Joël NICOL
MOREAC	Marie-Christine TALMONT
MOUSTOIR-AC	Perrine POSTIC
PLUMELEC	Annie LE MAY
PLUMELIN	Frédéric ROSELIER
SAINT ALLOUESTRE	Martine AUDIC
SAINT JEAN BREVELAY	Christophe DANO

- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et des Finances, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 05/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

